

Conseil communal de Prilly

Procès-verbal de la séance No 2-2026

du lundi 30 mars 2026

Procès-verbal de la séance 2-2026 du Conseil Communal de Prilly

Président : Monsieur Antoine Viredaz

Lundi 30 mars 2026 à 20h00, à la Grande Salle.

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour

Appel :

Personnes présentes : 53

Excusées : 12

Retard : -

Absents : 7

Démissions : -

Future admission : -

Total : 72

Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Soyez les bienvenus à cette séance du Conseil communal de la Ville de Prilly du 30 mars 2026.

Je salue le public présent, ainsi que l'équipe de Sonomix.

Sans plus attendre, je passe la parole à Monsieur Alexandre Turrian, secrétaire du Conseil communal, pour l'appel.

Appel.

Monsieur le secrétaire, merci d'avoir procédé à l'appel. Avec 12 excusés, 7 absents, nous avons 53 Conseillères et Conseillers communaux présents.

Le quorum de l'article 59 de notre règlement étant atteint, j'ouvre la séance du Conseil communal conformément à l'article 62 de ce même règlement.

L'ordre du jour de la séance vous est parvenu conformément aux délais prévus par la Loi sur les communes et par le règlement du Conseil communal.

Celles et ceux qui approuvent cet ordre du jour sont priés de le faire en levant la main.

Vote : l'ordre du jour est accepté à l'unanimité

Nous passons au point 2 de l'ordre du jour.

2. Correspondance

Le Bureau n'ayant pas reçu de correspondance, nous passons au point 3 de l'ordre du jour.

3. Communications du Bureau

Le 8 mars dernier ont eu lieu des votations fédérales, le 1er tour de l'élection complémentaire au Conseil d'État, le 1er tour de l'élection à la Municipalité ainsi que l'élection au Conseil communal.

Je vous donne lecture de l'essentiel des résultats pour notre commune.

Votations fédérales du 8 mars 2026 :

Objet 1 : initiative populaire « Argent liquide »

Taux de participation : 52,31 % (identique pour les quatre objets soumis au vote ce jour-là)

Sans réponse : 3,02 %

Oui : 40,96 %

Non : 56,02 %

→ Initiative refusée

Contre-projet :

Sans réponse : 6,90 %

Oui : 72,75 %

Non : 20,35 %

→ Contre-projet accepté

Question subsidiaire :

Sans réponse : 6,87 %

Initiative populaire : 26,96 %

Contre-projet : 66,17 %

→ Préférence au contre-projet

Objet 2 : initiative SSR

Oui : 31,34 %

Non : 68,66 %

→ Initiative refusée

Objet 3 : initiative pour un fonds climat

Oui : 45,64 %

Non : 54,36 %

→ Initiative refusée

Objet 4 : loi fédérale sur l'imposition individuelle

Oui : 72,34 %

Non : 27,66 %

→ Acceptée

Élection du Conseil d'État (1er tour) :

Taux de participation : 44,85 %

Suffrages pour Roger Nordmann : 1'325

Suffrages pour Agathe Raboud Sidorenko : 284

Suffrages pour Jean-François Thuillard : 990

Voix éparses : 3

Élection du Conseil communal :

Taux de participation : 31,15 %

Liste 1 (Parti socialiste – Indépendants de gauche et Parti ouvrier populaire) : 22 sièges

Union démocratique du centre : 9 sièges

Verts libéraux et Centre : 8 sièges

Verts et Vertes de Prilly : 15 sièges

Parti libéral-radical : 21 sièges

→ Total : 75 sièges

Élection à la Municipalité (1er tour) :

Le premier tour s'est soldé par un ballottage général, dont je vous épargne le détail.

Je passe à présent à la votation du 29 mars, qui concernait le 2e tour de l'élection au Conseil d'État ainsi que celui de l'élection à la Municipalité.

Élection au Conseil d'État (2e tour) :

Taux de participation : 38,69 %

Suffrages pour Pierre Nordmann : 1'353

Suffrages pour Jean-François Thuillard : 931

Aucune voix éparses

Résultat de l'élection à la Municipalité :

Sont élus :

Fabien Deillon, avec 1'115 suffrages

Tony Capuano, avec 1'150 suffrages

Ariane Zwahlen, avec 1'197 suffrages

Lumia Claramunt, avec 1'327 suffrages

Luigi Sartorelli, avec 1'451 suffrages

Félicitations aux nouveaux élus. Je remercie également les Vice-présidents, Olivier Pilet et Fabien Deillon, qui ont chacun présidé des bureaux électoraux lors de ces deux longues journées d'élections.

Ces communications suscitent-elles des questions ou réactions au sein de l'Assemblée ?

Ce n'est pas le cas.

Nous passons au point 4 de l'ordre du jour.

4. Communications municipales

Nous avons reçu les communications municipales no 01-2026. La Municipalité souhaite-elle en outre faire part d'autres communications au Conseil communal ?

Ce n'est pas le cas.

Ces communications suscitent-elles des questions ou des demandes de précisions au sein de l'assemblée ?

Ce n'est pas le cas.

Nous passons au point 5 de l'ordre du jour.

5. Collaborations intercommunales

Je vais parcourir la liste des associations et collaborations intercommunales. Je prie leur représentant de se manifester dès lors qu'il ou elle a un message à partager.

AIT (Association intercommunale des taxis)

La parole n'est pas demandée.

AJENOL (Accueil de jour des enfants du nord-ouest lausannois)

La parole n'est pas demandée.

ASIGOS (Association intercommunale pour la construction, la gestion des bâtiments et l'organisation de l'environnement scolaire de l'arrondissement secondaire de Prilly)

Madame la Conseillère Geneviève Nosedà Guignard (PSIG) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Le Conseil intercommunal de l'ASIGOS s'est réuni le 4 mars 2026 à Romanel avec 21 membres présents sur 25.

Les travaux du collège du Grand-Pré avancent et les premières classes rénovées ont pu être livrées début février.

Nous passons ensuite au préavis n° 1-2026 sollicitant un crédit d'étude et de construction de 33,4 millions de francs destiné à la réalisation du projet d'assainissement, d'agrandissement et de mise en conformité du Collège et de l'APEMS de Mont-Goulin. Dans le plan des investissements, l'étude de faisabilité mentionnait un coût estimatif de 18,7 millions de francs, apparemment sous-estimé. Il y a eu des changements de périmètre qu'il faut comprendre comme des changements de besoins. Si on avait détruit puis reconstruit ce Collège, cela aurait engendré des coûts de destruction et il aurait fallu déplacer les élèves. Les coûts liés à la mise en place d'une école provisoire pendant la durée du chantier auraient été démesurés. Pour finir, ce préavis est accepté.

Le 2ème préavis de la soirée demande un crédit complémentaire de Fr. 58'000.- au budget 2026 pour augmenter les ressources humaines de l'ASIGOS. Au vu de l'intensification des investissements dans les infrastructures scolaires depuis 2023, il est nécessaire d'augmenter à 70 % le taux du chargé de projet engagé à 30 %. L'assemblée accepte cette augmentation en modifiant son imputation.

Un dernier préavis sollicitant un crédit d'études de Fr. 795'000.- pour la phase Avant-Projet pour la réalisation d'un complexe scolaire sur le site des Esserpys à Romanel est accepté, amendé de Fr. 70'000.-, ce qui le ramène à Fr. 725'000.-.

La séance est levée à 23h00.

Je vous remercie de votre attention.

ORPC (Organisation régionale de la protection civile)

La parole n'est pas demandée.

POLOUEST (Police de l'ouest lausannois)

La parole n'est pas demandée.

SDIS (Service de défense contre l'incendie et de secours)

La parole n'est pas demandée.

Y aurait-il d'autres entités que j'aurais oublié de citer ?

Ce n'est pas le cas.

Nous passons au point 6 de l'ordre du jour.

6. Assermentations

Nous n'avons pas d'assermentation aujourd'hui.

Nous passons au point 7 de l'ordre du jour.

7. Elections complémentaires

Nous n'avons pas d'élection complémentaire aujourd'hui.

Nous passons au point 8 de l'ordre du jour.

8. Préavis N° 05-2026 sollicitant un crédit d'étude CHF 1'735'000.- TTC destiné à la réalisation de deux galeries permettant de raccorder le ruisseau du Galicien et le bassin versant de Floréal à la galerie de Broye

J'appelle Madame Sylvie Krattinger Boudjelta, rapportrice de la Commission, pour la lecture des parties « Délibérations et amendements » et « Vote final », sans les conclusions, conformément à l'art. 76 al. 2 du règlement du conseil.

Madame la rapportrice, vous avez la parole.

Lecture du rapport.

Merci, Madame la rapportrice. J'ai d'ores et déjà référencé un amendement de la commission et les membres de notre conseil et de la Municipalité sont bien entendu libres d'en proposer d'autres. Je rappelle que le vote sur les éventuels amendements et sous-amendements laisse entière la liberté de voter sur le fond. Mais avant d'en arriver là, j'ouvre une discussion générale.

La parole n'est pas demandée. Je clos ainsi la discussion.

Nous votons sur l'amendement de la Commission. Celles et ceux qui approuvent l'amendement sont priés de le faire en levant la main.

Vote : l'amendement de la Commission est accepté à une large majorité, moins 2 avis contraires et 1 abstention.

Madame la rapportrice, je vous prie de lire les conclusions amendées de la Commission.

Lecture des conclusions amendées de la Commission.

Merci, Madame la rapportrice. Nous passons au vote. Celles et ceux qui approuvent le préavis numéro 05-2026 sont priés de le faire en levant la main.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 05-2026,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Prend acte

De l'amortissement du montant de CHF 43'400.- sur une période de 40 ans dès le début de l'utilisation de l'immobilisation.

décide

1. d'octroyer d'un crédit d'étude de CHF 1'735'000.- destiné aux travaux de réalisation de deux galeries souterraines en micro-tunnelier pour les raccordements du ruisseau du Galicien et de l'avenue de Floréal à la galerie de Broye ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante et/ou l'emprunt ;
3. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet en vue de sa mise en œuvre ;
4. de prendre note que la charge d'intérêts est estimée à environ CHF 25'400.- pour l'exercice 2029 avant de décroître.

Vote : les conclusions amendées du préavis municipal no 05-2026 sont acceptées à l'unanimité, moins 3 avis contraires.

Nous passons au point 9 de l'ordre du jour.

9. **Préavis N° 06-2026 sollicitant une augmentation du cautionnement solidaire accordé en garantie des emprunts contractés par la société CADOUEST S.A d'un montant de CHF 8'000'000.-**

J'appelle Madame Aurélie Barbey, rapportrice de la Commission des finances, pour la lecture des parties « Délibérations et amendements » et « Vote final », sans les conclusions, conformément à l'art. 76 al. 2 du règlement du conseil.

Madame la rapportrice, vous avez la parole.

Lecture du rapport

Merci, Madame la rapportrice. J'ouvre la discussion générale. La parole est-elle demandée ?

Ce n'est pas le cas.

La Municipalité souhaite-t-elle répondre à la question posée par la COFIN ?

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Je réponds à la place de Monsieur Mattia, absent ce soir, afin de le remplacer.

J'ai en effet cette question à laquelle nous devons répondre. Elle est liée à cette rétribution. Cette société fonctionne très bien, même très, très bien.

Nous l'avons créée il y a environ 14 ans. De temps en temps, lorsque l'on lance quelque chose et que cela réussit de cette manière, on se dit que l'on a bien fait. Nous le constatons également dans le développement de ce chauffage à distance sur notre territoire communal.

C'est, on peut le dire, un succès. À partir de là, puisqu'il s'agit d'un succès, il faut pouvoir investir. Et pour investir, il faut emprunter. Or, pour emprunter, il faut un cautionnement. La Commune doit donc se porter garante afin que les banques acceptent d'accorder les financements. Ainsi, cet emprunt, ou ce cautionnement, prévoit à un moment donné, comme indiqué dans le préavis, une rétribution aux collectivités qui accordent ce cautionnement, laquelle sera portée à 1 %.

Cette évolution, ou plutôt cette progression, de 15'000 francs en 2026 à 60'000 francs en 2030 correspond précisément à l'augmentation liée aux investissements importants réalisés sur le territoire communal. Ceux-ci entraîneront des emprunts plus élevés, donc un cautionnement accru, et par conséquent une rétribution supérieure à celle existant actuellement.

C'est cette progression, de 15'000 à 60'000 francs à l'horizon 2030, qui s'explique par le fait que cette société continuera de se développer.

La parole n'étant plus demandée, je clos la discussion.

Madame la rapportrice, je vous prie de lire les conclusions de la Commission.

Lecture des conclusions

Je vous remercie. Nous passons au vote. Celles et ceux qui approuvent le préavis municipal N° 06-2026 sont priés de le faire en levant la main.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 06-2026,
- ouï le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'autoriser la Municipalité à augmenter le plafond de cautionnement solidaire accordé en garantie des emprunts contractés par la société CADOUEST S.A. de CHF 9'000'000.- à CHF 17'000'000.-, sous réserve que les communes de Lausanne et de Renens en fassent de même.
2. d'autoriser la Municipalité à prêter à la société CADOUEST S.A. la somme maximale de CHF 2'300'000.- pour une durée maximale de 9 mois.

Vote : les conclusions du préavis municipal no 06-2026 sont acceptées à l'unanimité.

Nous passons au point 10 de l'ordre du jour.

10. Préavis N° 07-2026 sollicitant l'octroi d'un crédit d'études de CHF 1'300'000.- pour l'aménagement de l'espace public du Pré-Bournoud

J'appelle Monsieur Richard Le Fort Paredes, rapporteur de la Commission, pour la lecture des parties « Délibérations et amendements » et « Vote final », sans les conclusions, conformément à l'art. 76 al. 2 du règlement du conseil.

Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

Lecture du rapport.

J'ouvre la discussion, la parole est-elle demandée ?

Monsieur le Conseiller François Dinkel (VER) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers collègues,

J'interviens pour le groupe des Verts au sujet de ce préavis 07-2026 afin de soutenir ce crédit de 1'300'000 francs.

À la lecture de ce préavis et du rapport de la Commission, on se rend compte que l'aménagement du centre-ville de notre belle commune est un peu comme l'Arlésienne, dont on entend parler mais que l'on ne voit jamais. En effet, les premiers préavis datent d'il y a maintenant 15 ans. Finalement, à la suite du concours de 2020 et grâce à ce préavis, nous pouvons enfin aboutir à quelque chose de concret et permettre ainsi les études nécessaires pour aller de l'avant dans cet aménagement.

Ce crédit permettra d'étudier l'ensemble des paramètres liés à la mobilité, ainsi qu'aux lieux de détente et de convivialité nécessaires à notre population. Disposer d'un centre-ville harmonieux et accueillant permettra également de fédérer la population, quels que soient l'âge et les origines, et de garantir ainsi un meilleur vivre-ensemble à Prilly.

Par ailleurs, le secteur de Bournoud, à proximité du château historique, constitue véritablement le centre de notre commune. On ne peut pas le déplacer au Grand-Pré ou ailleurs.

Certes, le crédit demandé peut paraître élevé, mais il faut bien se rendre compte que cette étude mobilisera 5 à 6 personnes sur l'ensemble des enjeux de cet aménagement pendant environ deux ans. Ce n'est finalement pas cher payé pour disposer d'une feuille de route claire et limpide en vue de ces aménagements nécessaires au bien de toutes et tous.

Pour ces raisons, je vous recommande chaleureusement de voter en faveur de ce crédit d'étude.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je prends la parole afin de recadrer brièvement le fonctionnement.

Ce préavis est l'aboutissement d'un concours d'idées remporté par un bureau, pour un coût d'environ 350'000 francs. Cela étant dit, il est important de bien comprendre le processus : ce concours d'idées a conduit au projet qui nous est présenté aujourd'hui.

Nous avons maintenant la possibilité de dire oui ou non à la suite. En revanche, nous n'avons pas la possibilité de modifier le projet en disant que nous souhaiterions quelque chose de légèrement différent, plus à gauche ou plus à droite. Il en ira de même si nous acceptons ce préavis : à l'issue de l'étude, nous ne pourrons pas revenir en arrière pour demander des ajustements. Le cadre est fixé.

On nous l'a déjà rappelé à plusieurs reprises dans ce Conseil : lorsque nous acceptons un préavis pour un bâtiment, nous ne décidons pas ensuite de la couleur des volets. Nous acceptons ou nous refusons le projet.

Je reconnais que l'aménagement proposé est très intéressant. Nous passerions d'un Pré-Bournoud à une sorte de « Forêt-Bournoud ». Nous avons tous vu des illustrations très attrayantes.

En revanche, ce qui me plaît beaucoup moins, c'est la mise en cul-de-sac du Centenaire. Comme cela figure dans le préavis, cet élément ne sera plus renégociable ni rediscutable par la suite.

Un autre point m'a également profondément interpellé. Il n'apparaît pas clairement dans le texte, mais figure dans les plans. Si vous regardez la page 10 du préavis, vous verrez qu'il est prévu, sur la montée du Chasseur, trois zones à 30 km/h et deux zones à 20 km/h, ainsi que des arrêts de bus en pleine voie de circulation. Cela risque de créer une situation comparable à Corminjoz ou à Montétan, où le trafic reste bloqué derrière les bus lors de leurs arrêts.

Ces éléments sont difficiles à lire dans le document ; j'ai moi-même dû utiliser une loupe, et la version électronique n'est pas plus lisible.

Pour ces raisons, je vous recommande de ne pas accepter ce préavis, afin d'éviter de paralyser le centre de Prilly. La montée et la descente du Chasseur constituent un axe important, supportant actuellement environ 14'000 véhicules par jour, trafic qui ne disparaîtra pas.

Il ne faut pas non plus négliger la future bretelle autoroutière prévue en direction de la Blécherette, qui ne contribuera pas à délester significativement le trafic.

Dans un souci de préservation de la mobilité, je propose soit de refuser ce préavis, soit de le renvoyer à la Municipalité, quitte à relancer un concours d'idées. Il est clair qu'en cas d'abandon, les 350'000 francs déjà investis seraient perdus. Mais en poursuivant, nous engagerions encore 1,3 millions supplémentaires, soit environ 1,6 million au total en cas de renoncement ultérieur.

Monsieur le Conseiller Philippe Schroff (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La population de Prilly mérite assurément un centre-ville attractif.

Le concours d'idées a fait émerger les principales orientations reprises dans le préavis : apaiser la route du Chasseur, prévoir des liaisons pour les mobilités douces, fermer le chemin sans nom, améliorer les connexions, et aménager un espace majoritairement vert et arborisé. Toutes ces mesures vont dans le sens d'une plus grande attractivité du centre-ville, après le développement des zones, que l'on qualifiait autrefois de périphériques, mais qui sont aujourd'hui fortement urbanisées, comme Malley par exemple.

Il est temps, après toutes ces années, comme cela a été relevé, de s'occuper de notre centre-ville. Le montant du préavis a également été évoqué au sein de notre groupe. Mon préopinant parlait de 5 à 6 personnes pendant deux ans. Pour ma part, j'ai estimé, sur la base d'un tarif d'environ 170 francs de l'heure, que cela correspond à 5 à 6 personnes travaillant à plein temps pendant une année sur ce projet.

Les remarques du Conseiller Fabien Deillon ont également été relevées dans notre groupe, notamment en ce qui concerne la mobilité. On constate qu'un spécialiste en mobilité est mandaté dans le cadre de cette étude.

Il reste à espérer que celui-ci accomplira pleinement son travail afin de proposer des solutions permettant d'éviter de bloquer complètement le centre-ville. Un centre-ville peut être attractif, mais s'il est saturé par les véhicules et les bus, il ne le restera pas.

Le groupe PLR, à une faible majorité, a décidé de soutenir ce préavis.

Monsieur le Conseiller Olivier Pilet (PSIG) a la parole

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le PSIG soutiendra ce préavis, à savoir le crédit d'études pour le réaménagement du Pré-Bournoud, bien que j'aie entendu les questionnements relatifs à la limitation de vitesse et à la mobilité.

Il convient de rappeler que la DGMR est l'autorité compétente pour décider de l'octroi, ou non, de limitations à 20 ou 30 km/h. Par ailleurs, ces éléments pourront encore être discutés en commission lors de l'examen du futur crédit d'ouvrage.

Ainsi, le PSIG soutiendra ce préavis.

Merci, Monsieur le Conseiller. La parole est-elle encore demandée dans le Conseil ? La municipalité souhaite-t-elle s'exprimer ?

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En remplacement de Madame Rebecca Joly, je me permets de répondre à vos questions et remarques.

Premièrement, s'agissant de la Commission, merci pour le rapport et le travail effectué. Lorsque vous évoquez la présence de représentants ou de partis politiques dans le jury du concours, c'est précisément ce que nous n'avons pas souhaité. Nous avons voulu laisser la parole aux citoyennes et citoyens, ainsi qu'à quelques techniciens en mesure d'apporter des réponses. Ce concours, qui s'est tenu dans cette salle, s'est d'ailleurs parfaitement déroulé. Je comprends que certains élus aient pu être frustrés de ne pas en faire partie, mais cela relevait d'un choix assumé.

Concernant le Pré-Bournoud, il est évident que nous avons besoin de logements dans la commune, cela ne fait aucun doute. Toutefois, ils se construisent également ailleurs. Venir affirmer qu'il faudrait construire au Pré-Bournoud est aujourd'hui tardif, puisque le Plan général d'affectation (PGA) adopté en 2021 prévoit clairement qu'aucune construction n'y sera réalisée dans le cadre du projet pour lequel nous vous présentons ce crédit d'études.

Ensuite, des remarques anticipées ont été formulées, ce qui est tout à fait normal. Lorsqu'un préavis est présenté, il est légitime de vouloir en examiner les détails. Toutefois, s'agissant des limitations à 20 et 30 km/h, vous avez vous-mêmes relevé, Monsieur Dinkel notamment, qu'un spécialiste en mobilité est mandaté. Monsieur Schroff l'a également rappelé. Il est donc inexact de dire que des décisions auraient déjà été arrêtées par la Municipalité : ce n'est absolument pas le cas.

Je tiens à préciser, pour celles et ceux qui pourraient le penser, que ce préavis ne constitue pas un projet figé qui se réaliserait tel quel. Il s'agit d'un crédit d'études, dont l'objectif est précisément d'analyser les différentes options et de déterminer les meilleures solutions.

Monsieur Deillon a exprimé sa position en faveur d'un refus du préavis, tout comme Monsieur Dinkel. Pour ma part, je vous invite à faire l'inverse et à accepter ce crédit. Présenter ce préavis comme une décision définitive, après laquelle vous n'auriez plus rien à dire, n'est pas correct. Vous peignez une situation excessivement négative pour justifier un refus, ce qui est bien entendu votre droit, mais il convient de rappeler que la Municipalité poursuivra le processus jusqu'au crédit d'ouvrage, moment auquel le Conseil sera à nouveau appelé à se prononcer.

Concernant le cul-de-sac du Centenaire, si cette option devait s'avérer la meilleure, et si des solutions de rebroussement permettent de garantir une gestion du trafic automobile satisfaisante sans péjorer la situation actuelle, déjà complexe, alors elle pourra être retenue. Dans tous les cas, une solution optimale devra être trouvée.

S'agissant de la montée du Chasseur, il a été rappelé qu'il s'agit d'un axe d'importance cantonale. Il n'est pas question, à ce stade, de décréter une mise en zone 20 km/h. Toutefois, de tels exemples existent, notamment à la place de la Gare à Renens, où une circulation importante coexiste avec des mesures d'apaisement, sans que cela n'ait conduit à un retour en arrière.

Enfin, ce projet ne s'arrête pas à une alternative binaire « oui ou non ». Il s'inscrit dans un processus qui se poursuivra jusqu'au crédit d'ouvrage.

Certes, le montant de 1,3 million de francs est conséquent, mais il est nécessaire d'investir pour que notre centre-ville puisse rivaliser, dans une certaine mesure, avec les développements importants observés à Malley, portés par des investissements publics et privés significatifs. À ce titre, le Pré-Bournoud mérite toute l'attention de la commune et de son Conseil communal.

Pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs, je vous invite à accepter ce préavis tel qu'il vous est présenté.

Madame la Conseillère Eva Tortelli (PSIG) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Je souhaitais rappeler qu'il a été expliqué en commission par Madame la Municipale que la réduction de la vitesse, si tant est qu'elle soit acceptée par le Canton, n'était pas de nature à créer des embouteillages.

Il semble que des études montrent que ce n'est pas le cas et que cela serait plutôt favorable à la fluidité du trafic. Je pense que cela méritait d'être rappelé.

Monsieur le Conseiller Javier Bardelloni (VER) a la parole

Je souhaiterais rebondir sur ce que vient de dire ma collègue, ainsi que sur les propos de Monsieur le Syndic et de Madame la Municipale lors de la dernière séance.

Les questions relatives à la fluidité du trafic, notamment les vitesses permettant d'optimiser la circulation, de réduire les embouteillages et, in fine, d'améliorer la qualité de vie et l'usage de l'espace public, relèvent en général d'analyses et d'études réalisées par des spécialistes formés dans ce domaine.

Il faut bien le reconnaître : la politique relève en partie de l'opinion, tandis que ce type de réponses s'appuie sur des études et des faits.

Merci, Monsieur le Conseiller. La parole est-elle encore demandée ?

Ce n'est pas le cas. Je clos la discussion.

Monsieur le rapporteur, je vous prie de lire les conclusions de la Commission.

Lecture des conclusions.

Nous pouvons passer au vote.

Celles et ceux qui approuvent le préavis municipal N° 07-2026 sont priés de le faire en levant la main.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 07-2026,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Prend acte

De l'amortissement du montant de CHF 130'000.- sur une période de 10 ans dès la remise des études ;

Que les charges maximales d'amortissement et d'intérêts seront de l'ordre de CHF 148'800.- pour l'exercice 2029 avant de décroître.

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 1'300'000.- TTC pour l'aménagement de l'espace public du Pré-Bournoud ;
2. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du préavis, en vue de sa mise en œuvre ;
3. de financer ces dépenses par la trésorerie courante et/ou l'emprunt.

Vote : les conclusions du préavis municipal no 07-2026 sont acceptées à une large majorité, moins 8 avis contraires et 8 abstentions

Nous passons au point 11 de l'ordre du jour.

11. Motions, postulats, interpellations et projets.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PSIG) a la parole

Postulat de Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez : « pour des logements adaptés avec accompagnement (LADA) »

PO-01-2026



Parti socialiste
prilly

Prilly, le 30 mars 2026

Postulat : pour des logements adaptés avec accompagnement (LADA)

Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Le 8 décembre 2025 la Municipalité, dans son préavis 20-2025, proposait le classement des Postulats *PO 11-2010 de Mme la Conseillère Isabelle Aparicio et consorts « Pour des logements subventionnés à Prilly »* ainsi que le *PO 10-2010 de Mme la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez et consorts « Construction d'appartements protégés sur la commune de Prilly »* avec l'argument suivant : « L'entrée en vigueur du PGA a permis la création d'un certain nombre de LUP, mais il s'agit uniquement de LLA (logements à loyers abordables). Dans le cadre de la mise à jour du PGA, l'article lié aux Logements d'utilité publique (LUP) sera complété afin de permettre à la Municipalité d'exiger une diversité dans les catégories de LUP à réaliser. La Municipalité attend également le dénouement de la préemption de la parcelle 1364 ce qui lui permettrait de construire des logements protégés, en plus des LLA. De plus, la future affectation de la parcelle communale de Corminjoz permettra d'aller dans ce sens. La Municipalité est, dans tous les cas, consciente qu'il y a un fort besoin de LLA comme de LUP ».

Pourquoi revenir sur ce thème ?

Le taux de vacance dans le district de l'Ouest lausannois s'élevait à 0,47 % au 1er juin 2025¹ et le thème du manque d'appartements revient régulièrement dans le discours de tous les partis confondus... même si les mesures pour y faire face diffèrent selon les positions politiques. Proposer des appartements adaptés à des personnes âgées ou handicapées permettrait aussi de libérer des logements.

Sur la liste officielle éditée par le canton, nous avons constaté que, pour Prilly, seule la fondation Primeroche proposait 10 appartements de type LADA, avec la difficulté, pour les usagers, d'être confrontés à des personnes atteintes d'affections de psychiatrie de l'âge avancé dans les espaces communautaires proposés par les LADA.

Actuellement, les habitant.e.s prillérain.e.s souhaitant anticiper un manque d'autonomie, voulant contrer la solitude, sont soit obligé.e.s de changer de commune, soit y renoncent.

Les logements adaptés avec accompagnement

¹<https://www.vd.ch/actualites/actualite/news/25382-logements-vacants-en-baisse-au-1er-juin-2025>

Merci, Madame la Conseillère. La municipalité souhaite-t-elle s'exprimer sur ce postulat ?

Ce n'est pas le cas.

Conformément à l'article 68 de notre règlement du Conseil, nous pouvons soit prendre immédiatement en considération la proposition et la renvoyer à la Municipalité, soit, comme le demande la postulante, renvoyer la proposition à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et son renvoi à la Municipalité. Cette seconde option requiert un cinquième des membres présents.

Je vous propose donc, si vous souhaitez un renvoi immédiat à la Municipalité, ce qui est un droit de ce Conseil, de voter d'abord sur cette option. En cas de refus, nous procéderons dans un second temps à un vote sur le renvoi à une commission.

Celles et ceux qui acceptent de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité sont priés de lever la main.

Vote : le renvoi du postulat en Commission est accepté par 25 voix pour.

Je vous remercie. Un autre membre du Conseil souhaite-t-il exercer son droit d'initiative en déposant une interpellation, une motion, un postulat ou un projet ?

Ce n'est pas le cas.

Nous passons, donc, au point suivant de l'ordre du jour, au point 12, questions et divers.

12. Questions et divers

Quelqu'un souhaite-t-il poser une question ? S'il n'y a pas de questions, quelqu'un souhaite-t-il intervenir à titre divers ?

Monsieur le Conseiller Philippe Cretegny (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Nous avons tous reçu, vers la fin du mois de février, un message de Monsieur le Syndic nous remerciant pour ces nombreuses années passées à ses côtés, dans l'écoute et le respect.

Pour ma part, après avoir lu ce message, je me suis dit que ce serait plutôt à nous, à moi, de dire merci. Permettez-moi donc de le faire au travers de quelques mots.

Après 27 ans de service au sein de la Municipalité, dont 22 ans en tant que Syndic, il y a en effet de quoi exprimer une profonde reconnaissance. Ces chiffres, à eux seuls, invitent au respect.

Au-delà des années, ce sont surtout l'engagement, la constance et la passion qu'il convient de saluer. Il faut également relever les qualités humaines, professionnelles et politiques, ainsi que le sens de la conciliation dont Monsieur le Syndic a fait preuve durant toutes ces années, avec un engagement sans relâche.

Servir une commune, ce n'est pas seulement gérer des dossiers ou présider des séances. C'est être à l'écoute des citoyennes et des citoyens, porter une vision et prendre des décisions, parfois difficiles.

Les difficultés n'ont d'ailleurs pas été épargnées. Mais animé par une volonté constante de trouver des solutions, Monsieur le Syndic a su, dans la grande majorité des cas, gérer, concilier et rassembler les idées, faisant ainsi progresser les situations, parfois au moyen de compromis.

Par son action, il a contribué à façonner Prilly telle que nous la connaissons aujourd'hui : une ville dynamique, accueillante, tournée vers l'avenir, mais également attachée à ses racines. Il a su accompagner les évolutions, relever les défis et conduire des projets importants avec sérieux et sagesse.

Au-delà du magistrat, je tiens aussi à saluer l'homme : un homme de dialogue, respectueux, proche des gens et profondément attaché à sa commune.

Permettez-moi enfin quelques mots plus personnels. Cher Syndic, Cher Alain, dans quelques mois, il sera temps de tourner cette page importante de ta vie. Je souhaite t'exprimer ma gratitude la plus sincère pour toutes ces années passées à tes côtés.

Merci pour cette collaboration qui, depuis l'an 2000, toi à la Municipalité et moi au Conseil communal, a été aussi agréable que passionnante. Merci pour ton exemple.

Je t'adresse mes vœux les plus chaleureux pour cette nouvelle étape qui s'ouvre devant toi. Encore une fois, merci et bravo pour ce magnifique parcours.

Un ou une autre Conseillère souhaite-t-il prendre la parole ?

Ce n'est pas le cas.

Nous passons donc au point 13 de l'ordre du jour, contre-appel et clôture.

13. Contre-appel

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nous sommes arrivés au terme de la séance du Conseil communal de la Ville de Prilly.

Je vous propose de renoncer au contre-appel. L'assistance est la même qu'au début de séance. Je vous donne rendez-vous lundi 18 mai 2026, ici même, à 20h00. Je vous remercie et clos cette séance en vous souhaitant une belle fin de soirée.

30 mars 2026 - Heure : 21h03